

MOUVEMENT POUR UN
RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL
D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

La pièce manquante.



10 Les élections fédérales : nos demandes

Sur la scène fédérale, l'assurance médicaments prend une place de plus en plus importante. En avril 2018, le Comité permanent de la santé de la Chambre des communes a publié un rapport recommandant d'établir un régime public et universel d'assurance médicaments. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance médicaments. Celui-ci devrait déposer son rapport final au printemps 2019.

La mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments doit devenir une question centrale des prochaines élections fédérales, qui auront lieu le 21 octobre 2019. Sentant que le vent tourne, les divers lobbys se mobilisent pour protéger leurs intérêts. Ceux-ci font valoir que la population canadienne serait mieux servie par un régime hybride (public-privé) à la québécoise plutôt qu'avec un régime public et universel. Considérant ce contexte et le rôle du gouvernement en matière de médicaments, voyez ici les demandes que nous lui adressons dans le cadre des prochaines élections:



1 Modifier la Loi canadienne sur la santé pour y inclure les médicaments

Après plus de vingt ans d'expérience, force est de constater que le régime hybride québécois constitue un échec. Un régime public-privé comporte d'importantes limites et représente une option beaucoup moins efficace qu'un régime 100 % public et universel. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la Loi canadienne sur la santé pour y inclure les médicaments d'ordonnance dans les services assurés. Cela obligerait le Québec à mettre sur pied son propre régime public et universel d'assurance médicaments.

2 Rehausser le financement fédéral pour le système de santé

Au cours des dernières décennies, les divers gouvernements fédéraux ont considérablement diminué les transferts en santé versés aux provinces. Le gouvernement fédéral actuel ne fait pas exception. Plutôt que de négocier un nouvel accord sur les transferts en santé, comme promis lors de la campagne électorale de 2014, le gouvernement libéral a plutôt opté pour un maintien des réformes conservatrices qui limitent la hausse des transferts en santé à la croissance du PIB, avec un plancher de 3 % par année. Auparavant, ces augmentations s'élevaient à 6 % par année.

D'après les informations contenues dans le dernier budget québécois, « la contribution fédérale dans les dépenses en santé des provinces diminuera progressivement au cours de la prochaine décennie, passant de 23 % en 2017-2018 à 20,4 % en 2026-2027¹ ». Une telle réduction du financement fédéral met en péril la viabilité du système québécois de santé.

Nous demandons donc au gouvernement fédéral de hausser sa contribution aux dépenses de santé assumées par les provinces, au lieu de se désengager comme c'est le cas à l'heure actuelle. Il doit notamment assumer une part des coûts du futur régime public et universel d'assurance médicaments. En effet, il serait tout à fait inacceptable que le gouvernement fédéral modifie la Loi canadienne sur la santé pour y inclure les médicaments sans prévoir de financement supplémentaire.

3 Assurer un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec

Nous demandons que le gouvernement fédéral respecte les champs de compétence du Québec en matière de santé. Dans l'éventualité de la mise sur pied d'un régime pancanadien public et universel d'assurance médicaments, il faut assurer un droit de retrait avec pleine compensation pour le Québec, à la condition qu'il mette sur pied un régime offrant une protection équivalente ou meilleure que le régime pancanadien.

4 Revoir la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés

Comme les brevets sont de compétence fédérale, c'est ce palier de gouvernement qui est responsable de déterminer les prix des médicaments brevetés. Depuis plusieurs décennies, le Canada maintient une politique de prix élevés pour attirer les investissements en recherche et développement (R et D) de l'industrie pharmaceutique. C'est ce qui explique que les prix des médicaments brevetés au Canada sont parmi les plus élevés au monde.

Cette politique constitue un échec patent. L'industrie pharmaceutique s'était engagée à consacrer au moins 10 % des recettes tirées de ses ventes de médicaments brevetés au Canada en R et D. En 2017, elle n'en consacrait que 4,1 %². Même le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), l'organisme réglementaire responsable de déterminer si les prix des médicaments brevetés sont justes, remet en question l'efficacité de cette politique³.

Nous demandons donc au gouvernement fédéral de revoir la façon dont les prix des médicaments brevetés sont fixés, ce qui inclut une réforme en profondeur du CEPMB afin de mettre fin aux abus de l'industrie et d'assurer que les prix de ces médicaments soient raisonnables.

L'industrie pharmaceutique fait présentement d'énormes pressions sur le gouvernement fédéral pour empêcher toute réforme à la politique des prix des médicaments brevetés du CEPMB. Cela est odieux et doit être dénoncé.

5 ► Assurer l'indépendance de Santé Canada

Comme expliqué précédemment, l'industrie pharmaceutique exerce une trop grande influence sur les politiques publiques associées aux médicaments, en particulier sur Santé Canada, le ministère qui exerce le mandat large de maintenir et d'améliorer la santé de la population canadienne. Les abus de l'industrie pharmaceutique sont manifestes, notamment par des publicités inappropriées qui ciblent les consommatrices et consommateurs ou par des études cliniques dont les résultats sont biaisés. Conséquemment, nous demandons au gouvernement fédéral :

- D'assurer l'indépendance de Santé Canada afin que les médicaments qui font leur entrée sur le marché soient réellement sécuritaires et efficaces.
- D'abolir la part de financement de Santé Canada provenant de l'industrie.
- De rehausser le budget de ce ministère et de renforcer son contrôle sur les études cliniques qui servent à évaluer l'efficacité et l'innocuité des médicaments, actuellement réalisées par l'industrie elle-même.
- D'interdire toute forme de publicité sur les médicaments, considérant que ce ne sont pas des biens de consommation comme les autres, afin de protéger les intérêts des personnes malades.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). *Le Plan économique du Québec - mars 2018*, Québec, p. H.11.

² CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS (2018). *Rapport annuel 2017*, p. 54.

³ CONSEIL D'EXAMEN DU PRIX DES MÉDICAMENTS BREVETÉS (2015). *Plan stratégique 2015-2018*, [En ligne], Ottawa, p. 12. [pmprb-cepmb.gc.ca/CMFiles/Publications/StrategicPlan/Strategic_Plan_2015-2018_fr.PDF].